

Les commerçants prudents après un début mitigé des soldes

En plus d'un redémarrage poussif de leur activité, certaines enseignes déplorent un retard dans le versement des aides.

Par [Olivia Détroyat](#) et [Marie Bartnik](#)

Publié le 08/07/2021



Dans la chaussure ou l'habillement, où les soldes sont stratégiques, les commerçants n'ont pas retrouvé leurs niveaux de 2019. [67132763/Jeantrkkeur - stock.adobe.com](#)

Alors que la deuxième démarque arrive en rayon, l'heure est au premier bilan des soldes d'été qui ont démarré le 30 juin. Après des envolées de fréquentation de 50 à 60 % sur un an lors de la semaine de réouverture du 19 mai, l'euphorie n'est plus de mise. Selon la fédération du commerce spécialisé (Procos), le trafic a certes grimpé de 30 % sur la semaine du 28 juin, mais reste loin derrière le redémarrage post-confinement.

En termes de chiffre d'affaires, la tendance est aussi contrastée. Selon Procos, qui regroupe 300 enseignes et 60.000 points de vente, la hausse est de 16,7 % par rapport au premier week-end soldé de 2020 (qui était le 15 juillet). Et de 11 % par rapport au premier week-end de 2019. Mais tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Dans la chaussure ou l'habillement, où les soldes sont stratégiques, les commerçants n'ont pas

retrouvé leurs niveaux de 2019. Dans l'habillement, le bilan sur deux ans reste en retrait de 12 %, selon l'Alliance du commerce. *«On ne rattrapera pas les mois perdus par les fermetures»*, résume Yohann Petiot, directeur général de l'Alliance du commerce.

Alors que les Français partent en vacances, la prudence reste donc de mise. Si crise économique tant redoutée tarde à se matérialiser, plusieurs facteurs dessinent un horizon incertain: le risque d'inflation, les pénuries ou ruptures de produits, les difficultés de recrutement.

D'autant qu'en parallèle les commerçants s'inquiètent du retard de certaines aides. Le dispositif «coût fixe», qui prend en charge 70 % des pertes d'exploitation jusqu'à 10 millions d'euros, est en train d'être versé. Mais cela a pris un peu de temps, l'octroi de l'aide ne se faisant qu'après examen du dossier.

Et il reste des exceptions. Club Med, par exemple, *«attend encore le versement des 10 premiers millions d'indemnités (sur une estimation de 80 millions au total), dans le cadre de la couverture de 70 % des charges fixes»*, selon Grégory Lanter, son directeur général du développement. Qui ajoute: *«À cause de la fermeture des remontées mécaniques, le Club Med a perdu 90 % de son chiffre d'affaires annuel à la montagne, soit 260 millions. À date, nous avons touché moins de 2 millions d'euros d'aides dans le cadre du fonds de solidarité.»*

Validation de Bruxelles

Deuxième blocage, l'aide aux loyers, promise en février aux magasins fermés dans les centres commerciaux et à quelques enseignes très impactées par la crise, n'a pas été mise en œuvre. Elle doit encore être validée par Bruxelles. *«Prévu pour fin mai, puis pour fin juin, le dispositif n'est toujours pas en vigueur, s'impatiente Yohann Petiot. Certains bailleurs, qui étaient tranquilisés par cette mesure, commencent à réclamer leurs loyers.»* Désormais, le déblocage n'est pas prévu avant la rentrée.

Dernier trou dans la raquette: les entreprises reprises il y a moins de deux ans, qui n'ont pas droit à la prise en charge des coûts fixes car elles ne peuvent pas comparer leur chiffre d'affaires 2021 avec celui de 2019. Or de nombreuses enseignes, comme Camaïeu, La Halle ou André ont changé de main depuis le début de la pandémie. Leur situation financière est d'autant plus fragile qu'elles n'ont parfois pas obtenu de prêt garanti par l'État (PGE). *«Quand une entreprise fait face à des échéances financières problématiques, nous faisons en général en sorte de lui apporter des solutions rapides pour qu'elle ne se retrouve pas en difficulté»*, rassure-t-on à Bercy.